

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----

EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

-----

**Séance du 23 mai 2014**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (14) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM.

Membre excusé représenté : (2) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), Mme POLONCEAU (représentée par Mme GINDRE).

Membre excusé : (1) Mme TROUWBOST.

Date de convocation : 16 mai 2014

**Délibération n° : 17-2014**

**Objet : Candidature du CCAS au collège des électeurs nationaux de l'UNCCAS  
et désignation d'un représentant au sein des instances locales**

Depuis de nombreuses années, le CCAS de Dijon est un membre actif de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS). Il est représenté dans les instances statutaires au niveau national, régional et départemental.

L'installation d'un nouveau conseil d'administration pour chaque CCAS suite aux élections municipales de mars 2014, entraîne le renouvellement des instances locales et nationales de l'UNCCAS. Au plan national, le processus électoral repose sur la constitution d'un Comité de 100 électeurs représentatif de l'ensemble des CCAS, qui devra élire le conseil d'administration de l'UNCCAS.

A ce titre, le Centre Communal d'Action Sociale de Dijon appartient au 6e collège (villes de 80 000 à 199 999 habitants). Il peut présenter une candidature au Comité des Électeurs Nationaux.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- désignent Françoise TENENBAUM membre titulaire et Dominique MARTIN-GENDRE membre suppléant au comité des 100 électeurs nationaux et proposent, au nom du CCAS de Dijon, la candidature de ce représentant titulaire, au conseil d'administration de l'UNCCAS ;

- décident que les deux membres ci-dessus désignés seront également les représentants du CCAS au sein des instances régionale et départementale ;
- proposent la candidature de ces deux représentants ainsi désignés, pour siéger au conseil d'administration du l'UDCCAS 21, constituée en association depuis 2002.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,  
La Directrice Générale,

Nathalie POPADYAK

**PUBLIÉ LE 26 MAI 2014**

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
**Déposé le:**

**- 2 JUIN 2014**

